

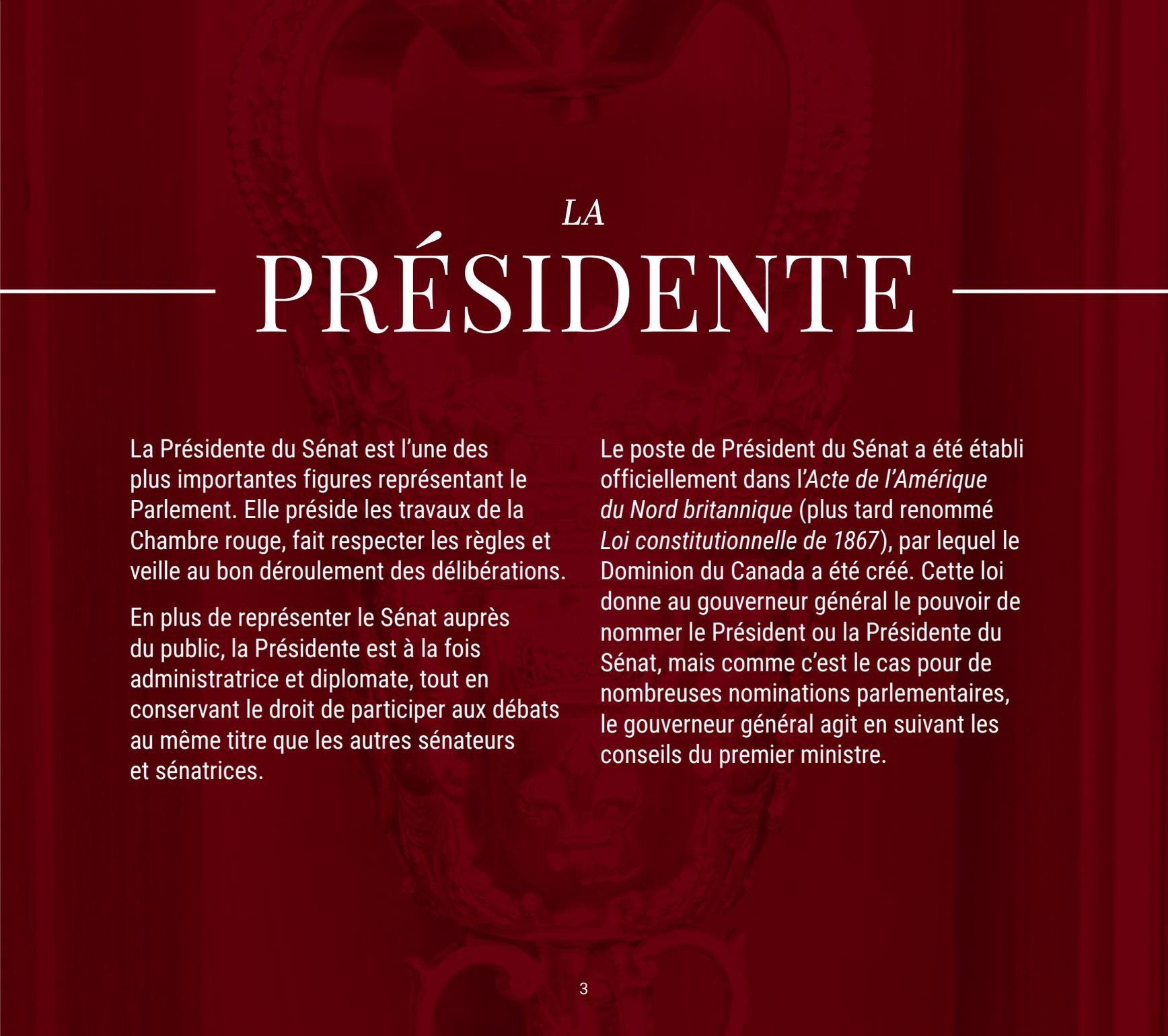


La

PRÉSIDENTE

du Sénat





LA PRÉSIDENTE

La Présidente du Sénat est l'une des plus importantes figures représentant le Parlement. Elle préside les travaux de la Chambre rouge, fait respecter les règles et veille au bon déroulement des délibérations.

En plus de représenter le Sénat auprès du public, la Présidente est à la fois administratrice et diplomate, tout en conservant le droit de participer aux débats au même titre que les autres sénateurs et sénatrices.

Le poste de Président du Sénat a été établi officiellement dans l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (plus tard renommé *Loi constitutionnelle de 1867*), par lequel le Dominion du Canada a été créé. Cette loi donne au gouverneur général le pouvoir de nommer le Président ou la Présidente du Sénat, mais comme c'est le cas pour de nombreuses nominations parlementaires, le gouverneur général agit en suivant les conseils du premier ministre.

C'est avec un profond honneur que j'assume le rôle de la 46^e Présidente du Sénat. Afin de respecter la confiance qui m'a été accordée, je veillerai à exécuter mes fonctions procédurales, cérémoniales et diplomatiques en m'assurant que toutes les voix sont entendues. Mon engagement est de toujours agir dans l'intérêt de notre démocratie, au nom de tous les Canadiens et Canadiennes.

**Raymonde Gagné, C.M., O.M.
Présidente du Sénat**



L'HONORABLE RAYMONDE GAGNÉ

C.M., O.M.

Née au Manitoba, la Présidente Raymonde Gagné a travaillé dans le domaine de l'éducation pendant plus de 35 ans. Elle a notamment été rectrice de l'Université de Saint-Boniface (USB) de 2003 à 2014. Durant cette période, elle a dirigé les démarches pour faire de cet établissement, qui avait le statut de collège, une université. Elle a également mené une campagne de financement – la plus importante de l'histoire de l'établissement – pour construire un nouveau bâtiment des sciences de la santé, pour étendre les capacités en recherche et pour bonifier le programme de bourses.

Avant de devenir rectrice, elle a été directrice des nouveaux programmes, directrice du Collège communautaire et de la Division de l'éducation permanente de l'USB ainsi que professeure en administration des affaires.

Avant son arrivée à l'USB, elle a été enseignante et directrice d'école secondaire ainsi que consultante en expansion régionale et industrielle au Nouveau-Brunswick.

Elle est membre de l'Ordre du Canada, membre de l'Ordre du Manitoba, et lauréate du Prix Riel.

Tout au long de sa carrière, elle a participé à un grand nombre d'organisations ou conseils d'administration au Manitoba et ailleurs au Canada. Elle a été présidente de l'Association des universités de la francophonie canadienne, de 2005 à 2009, membre du Comité consultatif sur les langues officielles du Commissariat aux langues officielles du Canada de 2007 à 2009 et membre du conseil d'administration du Consortium national de formation en santé, qu'elle a coprésidé de 2009 à 2014.

À titre de rectrice de l'USB, la sénatrice Gagné était membre du Conseil des recteurs des universités du Manitoba, dont elle a été élue présidente en 2012. Elle était également membre du Sénat de l'Université du Manitoba.

Elle a été nommée sénatrice le 1^{er} avril 2016. Dans le cadre de ses fonctions au Sénat, elle a siégé à plusieurs comités, dont le Comité des langues officielles, le Comité de l'agriculture et des forêts et le Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat. En janvier 2020, elle a été nommée Coordinatrice législative du gouvernement au Sénat (Leader adjointe), poste qu'elle a occupé jusqu'à sa nomination en tant que 46^e Présidente du Sénat le 12 mai 2023.

HISTORIQUE



*La fonction de Président du Sénat
est aussi vieille que le Canada.*

Puisque le corps législatif du Canada a pour modèle le parlement britannique, les rôles de ses présidents ont également suivi ce modèle.

Au Sénat, le Président a assumé le rôle plus limité du lord chancelier du Royaume-Uni, qui a présidé la Chambre des lords – la Chambre haute britannique – jusqu'à ce qu'ils élisent leur premier président en 2006.

À l'origine, le Président guidait le Sénat dans l'exécution de l'ordre quotidien des travaux et veillait à ce que tous les sénateurs aient la chance de se faire entendre. En 1906, les sénateurs ont modifié leurs règles et ont accordé au Président le pouvoir de maintenir l'ordre et le décorum à l'intérieur de la Chambre.

Ces changements ont conféré au Président le pouvoir d'interrompre les procédures afin de faire respecter le Règlement du Sénat et de se prononcer sur les rappels au Règlement (qui permettent à un sénateur de débattre le fait qu'une règle ou une procédure habituelle n'a pas été suivie).

En 1991, on a octroyé à la présidence le pouvoir de suspendre les débats pour rétablir l'ordre. Cependant, même si elle détient toujours ce pouvoir, il est rarement utilisé lors de débats.

Le mandat de la présidence n'a pas de durée fixe, mais il a tendance à être relativement court. Il y a eu 46 Présidents du Sénat depuis la Confédération; la durée moyenne de service est de trois ans.

La présidence, figure solennelle et gardienne de l'institution, représente la tradition au Sénat. Elle est le seul membre du Sénat à porter encore la tenue juridique traditionnelle : une toge noire et un col à brides.

En signe de respect, les sénateurs saluent ou s'inclinent encore devant le fauteuil de la présidence lorsqu'ils entrent dans la Chambre ou en sortent. De plus, la Présidente doit être entrée dans la Chambre – avec le défilé de la Présidente – et doit avoir lu les prières d'ouverture avant qu'une séance du Sénat puisse débiter.

◀ *La reine Elizabeth II lors de l'ouverture de la 23^e législature en 1957 dans la Chambre du Sénat. Chaque nouvelle session débute par un discours du Trône. Elle ne débute qu'après que la Présidente du Sénat ait demandé à l'huissier du bâton noir d'inviter les représentants de la Chambre des communes à se rendre à la Chambre du Sénat. Ce discours est habituellement lu par le représentant du monarque au Canada, soit le gouverneur général.*

LE PREMIER PRÉSIDENT

L'hon. Joseph-Édouard Cauchon, C.P.

18
67



Joseph-Édouard Cauchon, important journaliste et homme politique québécois, a siégé à l'Assemblée législative de la province du Canada avant d'être nommé au Sénat, le 2 novembre 1867. Trois jours plus tard, il a été nommé Président du Sénat, titre qu'il a conservé jusqu'en juin 1872.

LE PRÉSIDENT

REÇOIT LE POUVOIR DE MAINTENIR L'ORDRE ET LE DÉCORUM

19
06

LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE

L'hon. Muriel McQueen Fergusson, C.P.

19
72



Muriel McQueen Fergusson, première femme à présider le Sénat, a défié les conventions tôt dans sa vie. Elle a étudié le droit dans les années 1910 et a compté parmi les quelques femmes admises au Barreau du Nouveau-Brunswick dans les années 1920. Elle est devenue la première femme juge du tribunal successoral dans le comté de Victoria et, en 1950, elle a été la première femme à être élue au conseil municipal de Fredericton. Elle est plus tard devenue mairesse adjointe.

En 1953, le premier ministre Louis St-Laurent l'a nommée au Sénat, où elle a continué de faire tomber les barrières. En 1971, elle est finalement parvenue à convaincre le Sénat de permettre aux filles de devenir pages. En 1972, elle a été nommée Présidente du Sénat. Il a fallu attendre cinq autres années avant que la Chambre des communes n'ait sa première présidente, Jeanne Sauvé. Cette dernière a ensuite été nommée 23^e gouverneure générale du Canada, devenant ainsi la première femme à occuper cette fonction.

LE PRÉSIDENT

SE VOIT ACCORDER LE POUVOIR DE SUSPENDRE LES DÉBATS

19
91

LES RÔLES DE LA
PRÉSIDENTE



PRÉSIDENTE
DES SÉANCES



La Présidente est l'officière qui préside les séances de la Chambre rouge, c'est-à-dire les réunions auxquelles tous les sénateurs participent.

Lors d'une séance, la Présidente dirige le déroulement des activités législatives en guidant les sénateurs au fil de l'ordre quotidien des travaux, tout en maintenant l'ordre et le décorum. Il lui incombe aussi d'accorder le droit de parole aux sénateurs qui souhaitent s'adresser à la Chambre, de rappeler aux sénateurs le temps maximum dont ils disposent pour leur discours et d'indiquer le prochain point à discuter.

En tant qu'autorité procédurale au Sénat, la Présidente doit demeurer neutre et équitable et veiller à ce que les règles et les pratiques soient respectées tout au long des délibérations.

La Présidente statue souvent sur des rappels au Règlement, c'est-à-dire les questions soulevées par des sénateurs pour déterminer si la bonne procédure du Sénat a été suivie, ou si une règle a été violée. Si le rappel au Règlement est complexe, elle peut délibérer pendant plusieurs jours avant de rendre une décision.

Les sénatrices ou les sénateurs concernés peuvent faire appel de la décision, qui peut ultimement faire l'objet d'un vote pour être ratifiée ou rejetée. Comme la Présidente se doit de demeurer impartiale, les appels de ce genre sont plutôt rares.

La Présidente préside aussi d'importantes cérémonies parlementaires qui se déroulent dans la Chambre du Sénat. Parmi elles figurent le discours du Trône, qui ouvre chaque session du Parlement, et l'octroi de la sanction royale, pendant laquelle le monarque ou son remplaçant désigné, le gouverneur général, consent officiellement à la promulgation des lois adoptées par le Sénat et la Chambre des communes.

SÉNATRICE



Tout comme n'importe quel autre sénateur ou sénatrice, la Présidente représente les citoyens de sa province ou son territoire d'appartenance et leurs intérêts.

Il est relativement rare que la Présidente participe aux débats. Habituellement, elle ne le fait que si la question étudiée la préoccupe énormément. Dans ce cas, elle quitte son fauteuil et prend place dans un siège régulier du Sénat, alors que le Président ou la Présidente intérimaire la remplace dans son rôle.

La Présidente a aussi le droit de prendre part aux votes par appel nominal (scrutins en bonne et due forme au Sénat). Son vote a la même valeur que celui de n'importe quel autre sénateur.

Contrairement au Président de la Chambre des communes, qui ne vote que pour briser l'égalité, la Présidente du Sénat peut voter sur n'importe quelle question. Son vote est pris en compte en premier quand un vote a lieu.

PRÉSIDENT OU PRÉSIDENTE

INTÉRIMAIRE

Au début de chaque session parlementaire, les sénateurs votent à scrutin secret pour élire un sénateur ou une sénatrice qui assumera le rôle de Président ou Présidente intérimaire. Cette personne présidera une séance en l'absence de la Présidente, ou lorsque cette dernière souhaitera participer à un débat.

DIPLOMATE



La Présidente joue un rôle intégral sur la scène internationale afin de renforcer les liens entre le Canada et d'autres pays.

En tant que diplomate, la Présidente figure au quatrième rang du Tableau de la préséance pour le Canada, après le gouverneur général, le premier ministre et le juge en chef de la Cour suprême.

Le Canada demande souvent à la Présidente d'accueillir des dirigeants et des délégations étrangères lorsqu'ils visitent la Colline du Parlement. Elle entretient aussi des liens essentiels avec des diplomates et d'autres dignitaires étrangers et elle se réunit souvent avec eux pendant leurs visites de courtoisie à Ottawa.

De plus, la Présidente dirige des délégations parlementaires à l'extérieur du Canada afin d'aider à promouvoir le dialogue avec d'autres pays et leur corps législatif.

Au Canada et à l'étranger, la Présidente se fait l'ambadrice du système gouvernemental du Canada et elle parle régulièrement du processus parlementaire de notre pays et du rôle vital que le Sénat y joue.



L'UNIFORME

L'uniforme noir distinctif de la Présidente du Sénat est l'un des exemples qui illustrent le mieux à quel point le Parlement canadien est enraciné dans la tradition britannique.

Cet uniforme remonte au 18^e siècle et il a pour origine la tenue habituelle que portaient les officiers de justice dans les tribunaux en Angleterre.

Les représentants de la Chambre des lords et de la Chambre des communes britanniques l'ont adopté en raison de leur affiliation avec la « Haute Cour du Parlement ». Essentiellement, cet uniforme traditionnel n'a presque pas changé et il fait maintenant partie de la coutume consacrée de la plupart des parlements des pays issus de l'Empire britannique.



1. LA TOGE

L'élément le plus distinctif de l'uniforme est la toge de soie noire munie d'un capuchon plat et d'« ailes » qui pendent des manches ouvertes jusqu'au coude.

2. CHEMISE BLANCHE

La chemise blanche a un col cassé cerné de brides et deux bandes de tissu blanches et amidonnées.

3. QUEUE-DE-PIE

Une queue-de-pie noire avec des poignets larges et sept boutons décoratifs est portée sous la toge.

Le vêtement est fait de laine et est porté par-dessus un gilet noir et un pantalon bordé d'une étroite bande de soie.

4. GANTS DE COTON

À l'occasion des cérémonies, par exemple lors du défilé, la Présidente porte des gants courts de coton blanc.



LE TRICORNE

Le chapeau tricorne était un style populaire chez les hommes européens au 18^e siècle. Au Sénat, seul le Président ou la Présidente peut en porter un; cependant, il ou elle peut choisir de ne pas le porter.



SAC À PERRUQUE

Un « sac à perruque » symbolique pend au milieu du dos, par-dessus la toge. Ce morceau carré de soie noire enrubanné servait à l'origine à tenir les extrémités d'une perruque poudrée portée couramment en Europe au 18^e siècle.

LE DÉFILÉ

Alors que la cloche sonne, des représentants escortent solennellement la Présidente et la masse cérémonielle à l'intérieur de la Chambre du Sénat.

Greffière
du Sénat

Greffiers
au Bureau

Page

Page

Présidente
intérimaire

Présidente

Porteur
de la masse

Huissier du
bâton noir

Constable



Le défilé de la Présidente du Sénat est une tradition toujours vivante qui relie le présent à des siècles de démocratie parlementaire.

Chaque séance du Sénat est annoncée par le son d'une cloche. Le bruit métallique de la cloche convoque tous les sénateurs à leur place et marque le début du défilé.

La procession cérémonielle commence dans les bureaux de la présidence. Elle traverse le foyer principal au cœur de l'édifice du Sénat du Canada, puis tourne dans l'antichambre avant d'entrer dans la Chambre haute et de s'arrêter devant les Trônes du Canada.

Le défilé regroupe de nombreux représentants qui escortent la Présidente et la masse cérémonielle. Les constables sont à l'avant et sont suivis de l'huissier du bâton noir, du porteur de la masse, de la Présidente, de la Présidente intérimaire, de deux pages, de la greffière du Sénat et d'autres greffiers au Bureau. Les sénateurs et les observateurs se tiennent debout tandis que la Présidente se rend sur l'estrade et ouvre la séance avec les prières. La masse, symbole du pouvoir dévolu au Sénat par la Couronne, est ensuite déposée sur le Bureau du greffier.

L'origine exacte du défilé restera à jamais inconnue. Selon certains historiens, cette tradition découle d'une procession religieuse qui avait lieu au début du régime parlementaire de Westminster, en Angleterre, le modèle sur lequel est fondé le Parlement du Canada.

Le défilé pourrait aussi tirer ses origines d'une escorte militaire. Cette interprétation est fondée sur la présence de la masse, un symbole cérémoniel d'une arme ancienne.

Quelles que soient ses origines, ce rituel solennel relie le Sénat moderne à son passé digne de fierté et de respect.

LA MASSE ^{DU} SÉNAT



La masse symbolise l'autorité législative du Sénat conférée par la Couronne. L'origine de la masse de 1,6 m faite de laiton plaquée d'or remonte au début du régime britannique au Canada. Encore aujourd'hui, la masse demeure au cœur des cérémonies parlementaires : tous les jours de séance, elle entre dans la Chambre du Sénat avant le Président ou la Présidente, et y reste aussi longtemps que le Sénat siège.

SUR LE BUREAU

Le porteur de la masse dépose la masse sur le coussin cramoisi sur le Bureau du greffier, la couronne tournée vers le Président ou la Présidente. Elle doit y rester jusqu'à la fin de la séance. Lorsque le gouverneur général est présent au Sénat, la masse est tenue en hauteur par son porteur près des trônes. Quand le monarque est au Sénat, la masse est recouverte d'un tissu puisqu'il n'est pas nécessaire d'avoir un symbole qui le représente sur les lieux en sa présence.

LE FAUTEUIL

Le fauteuil de la présidence est installé sur une estrade au fond de la Chambre du Sénat, près du trône réservé au monarque du Canada, ou au gouverneur général.

L'estrade, le fauteuil et les trônes sont recouverts d'un tissu rouge vif, couleur de la royauté. Ce décor explique pourquoi la Chambre du Sénat est parfois appelée « Chambre rouge ».

Au 19^e siècle, le Sénat avait pour coutume de faire don du fauteuil au Président sortant en guise de cadeau.

Alors que l'édifice du Centre sur la Colline du Parlement fait l'objet d'une importante réhabilitation qui durera plusieurs années, le fauteuil de la présidence et les trônes du Sénat seront également restaurés. Pour célébrer le 150^e anniversaire de la Confédération, ainsi que le déménagement du Sénat vers l'édifice du Sénat du Canada, le sculpteur du Dominion du Canada, Phil White, a conçu un nouveau fauteuil et un nouvel ensemble de trônes.

Les symboles des nations fondatrices du Canada qui ornaient le fauteuil permanent se retrouvent dans le nouveau fauteuil. Le fauteuil est également brodé de l'emblème du Sénat sur son dossier. Tout comme le fauteuil permanent dans l'édifice du Centre, sa hauteur peut être ajustée en fonction de la taille de la personne qui l'occupe.



LES BUREAUX DE LA
PRÉSIDENTENCE





Lorsque la Présidente ne préside pas de séances du Sénat ou qu'elle ne représente pas le Parlement au Canada ou à l'étranger, ses bureaux sont le centre de ses activités professionnelles. C'est là qu'elle examine les projets de loi, qu'elle prépare ses discours et qu'elle se réunit avec des collègues parlementaires et des diplomates.

Aménagées avec des œuvres d'art, des artefacts et des meubles provenant de la collection patrimoniale du Sénat, les bureaux de la présidence constituent un cadre imposant pour la conduite des affaires parlementaires. La nouvelle suite dans l'édifice du Sénat du Canada comprend une salle à manger formelle, un salon et un bureau. Elle a été conçue en harmonie avec le caractère Beaux-Arts de l'édifice – ancienne gare construite en 1912 – et comprend des fenêtres restaurées ainsi qu'une cheminée en marbre d'origine.

Les bureaux ont été conçus pour servir à la fois de salle de réception officielle pour le monarque, le gouverneur général et d'autres dignitaires quand ils sont sur la Colline du Parlement, et de bureau pour la présidente.

SUIVEZ LES ACTIVITÉS DE LA

PRÉSIDENTE



SUR LE WEB

sencanada.ca/fr/presidents/raymonde-gagne

L'honorable Raymonde Gagné, C.M., O.M.
Présidente du Sénat

Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Téléphone : 613.992.4416
Courriel : Speaker-Presidente@sen.parl.gc.ca

sencanada.ca

